

Formulaire de Réserve de Matériel

Cadre réservé au Service Technique

Demande reçue		Matériel Disponible		Dossier n°
Le	A	Oui	Non	
h.....			2025-

I/ Demandeur

Association Collectivité / N° SIRET ou RNA :

Dénomination

Adresse

CP Ville

E-mail@.....

Représentant : Qualité..... Téléphone.....

Civilité Nom Prénom.....

Contact : Qualité..... Téléphone.....

Civilité Nom Prénom.....

II/ Manifestation

Objet

Date(s)

Lieu de l'implantation

(un plan devra être obligatoirement joint)

Existe-t-il un dispositif de platines au sol à l'endroit prévu ? Oui Non

III/ Assurance

Compagnie..... N° Police.....

(joindre une attestation d'assurance en cours de validité)

IV/ Demande

Matériels	Type	Configuration souhaitée	Qté		Prix Unitaire		Total Location	Bénévoles majeurs
			Dispo	Ddé	Loc.	Cauton		
Chapiteaux	10 x 30m x m	1		850 €	1 000 €		8
	10 x 25m x m	2		700 €	1 000 €		8
	8 x 20m (fer) x m	1		550 €	1 000 €		12
	8 x 20m (alu) x m	2		550 €	1 000 €		8
Stands	5x4m	Gouttières <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non	6		100 €	200 €		4
Podiums	7x7m bâché	Non bâché x m	1		300 €	1 000 €		6
	6x4m bâché	Non bâché x m	1		300 €	1 000 €		4

Matériels	Type	Qté		Prix Unitaire		Total Location
		Dispo	Ddé	Loc.	Cauton	
Bars	3m	4		150 €	50 €	
	2m	1		150 €	50 €	
Grilles d'exposition	≤10	40		50 €	50 €	
	>10			100 €	50 €	
Barrières	≤10	30		50 €	50 €	
	>10			100 €	50 €	
Forfait Livraison				140 €		

V/ Autorisation du Maire

Je soussigné(e)

Maire de la commune de

- autorise l'implantation provisoire du ou des chapiteau(x), podium(s), stand(s), bar(s), grille(s) exposition, barrière(s) ci-dessus mentionné ;
- autorise l'ancrage du ou des chapiteau(x), podium(s), et stand(s) avec haubanage obligatoire ;
- accepte de prendre les dispositions règlementaires et de sécurité pour l'ouverture du ou des chapiteau(x) , podium(s), stand(s), bar(s), grille(s) exposition, barrière(s) au public.

Fait à Le

Cachet + Signature

VI/ Conditions de réservation

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées met du matériel à disposition des communes membres de la collectivité et des associations ayant leur siège social sur son territoire dont l'activité principale est d'intérêt communal ou intercommunal.

Le délai entre la demande de réservation et la manifestation ne peut excéder 6 mois et ne doit pas être inférieur à 2 mois.

La mise à disposition du matériel ne doit pas dépasser 7 jours consécutifs montage et démontage inclus.

VII/ Conditions de montage / démontage, retrait / remise

7.1/ Chapiteaux

C'est un **agent de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées** ayant le permis et l'habilitation nécessaires qui **assure le transport** jusqu'au lieu d'implantation et qui **participe au montage et démontage** de la structure avec l'aide de **8 à 12 personnes majeures** (en fonction du matériel loué) mises à disposition par **le demandeur**.

Spécificités de montage : Tous les chapiteaux sont montés entièrement bâchés et ancrés au sol. Attention haubanage obligatoire pour le chapiteau 8 x 20 m en fer.

7.2/ Stands

C'est un **agent de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées** ayant le permis et l'habilitation nécessaires qui **assure le transport** jusqu'au lieu d'implantation et qui **participe au montage et démontage** de la structure avec l'aide de **4 personnes majeures** mises à disposition par **le demandeur**.

Spécificités de montage : ancrage ET haubanage au sol obligatoires.

7.3/ Podiums

C'est un **agent de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées** ayant le permis et l'habilitation nécessaires qui **assure le transport** jusqu'au lieu d'implantation et qui **participe au montage et démontage** de la structure avec l'aide de **6 à 4 personnes majeures** (en fonction du matériel loué) mises à disposition par **le demandeur**.

Spécificités de montage : Attention faux niveau maxi de 40cm

Les podiums peuvent être montés bâchés sur demande, l'ancrage au sol est obligatoire.

Un forfait **bénévoles manquants de 160 €** pourra être appliqué si les conditions ne sont pas respectées.

7.4/ Bars, Grilles d'expositions, Barrières

C'est le **demandeur** qui **retire et ramène le matériel sur le lieu de stockage** en présence d'un agent de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées. Si le demandeur ne peut se charger du transport, la CCCP facturera un **forfait livraison de 140 €**.

Après le montage et avant le démontage du matériel un agent de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées fera un état du matériel ainsi qu'à chaque prise et remise du matériel sur le lieu de stockage.

Si l'une de ces conditions n'est pas respectée par le demandeur l'agent de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées pourra refuser d'installer le matériel.

Les dates et heures de montage seront planifiés par le Service Technique. Si vous avez des impératifs à respecter merci de le préciser ci-dessous :

.....

VIII/ Conditions météorologiques d'utilisation

Les Chapiteaux, Stands et Podiums sont conçus pour être utilisé dans les **conditions météorologiques maximales** suivantes :

	Chapiteaux	Podiums	Stands
Vent	< 100 km/h	< 70 km/h	< 70 km/h
Neige	4 cm	4 cm	4 cm
Au-delà de ces valeurs, les structures doivent être évacués			

Conduite à tenir en cas de vent :

Chapiteaux	Podiums
Rideaux périphériques maintenus fermés	Bâches du fond et joues de côtés à retirer

Fait à Le

Le (la) Président(e) de l'association ou le (la) Maire,

NOM Prénom

Cachet + Signature